

Le Président de l'université

ARRÊTÉ Nº 2025-45 DU 3 AVRIL 2025

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR ET DES BUREAUX DE VOTE ÉLECTRONIQUES POUR L'ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX, AUX CONSEILS FACULTAIRES ET AUX CONSEILS DE COMPOSANTES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Scrutin du mardi 8 avril au jeudi 10 avril 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

- Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres ler et II du code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts :
- Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI en tant que Président de l'établissement ;
- Vu l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu l'arrêté n° 2025-17 du 13 février 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires de l'université Paris Cité :
- Vu l'arrêté n° 2025-18 du 13 février 2025 relatif à l'élection de représentants des étudiants aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité ;
- Vu l'arrêté n° 2025-36 du 31 mars 2025 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires de l'université Paris Cité ;
- Vu l'arrêté n° 2025-37 du 31 mars 2025 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection de représentants des étudiants aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité ;

ARRÊTE:

Article 1er - En vue de l'élection de représentants des étudiants aux conseils centraux, aux conseils facultaires et aux conseils de gestion de composantes internes de l'université Paris Cité, est constitué le bureau de vote centralisateur électronique suivant :

Périmètre / Nom du bureau de vote	Fonction	Civilité	Prénom	Nom
	Présidente	Madame	Emilie	BEDARD
	Secrétaire	Madame	Marine	SELLIER
Bureau de vote centralisateur / Tous scrutins	Délégué de liste	Monsieur	Leopol	VIRRION
	Déléguée de liste	Madame	Ysée	LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
	Délégué de liste	Monsieur	James	KAMARA
	Délégué de liste	Monsieur	Youcef	KADRI
	Déléguée de liste	Madame	Mathilde	OULD MESSAOUD
	Délégué de liste	Monsieur	Théo	RIBEYRON
	Délégué de liste	Monsieur	Nicolas	OBTEL



		<u> </u>		
	Délégué de liste	Monsieur	Simon	DESANGES
	Délégué de liste	Monsieur	Baptiste	SABATIER
	Déléguée de liste	Madame	Laetitia Honoraure	AGUIE
	Déléguée de liste	Madame	Capucine	JUILLARD
	Déléguée de liste	Madame	Clara	GARCIA
	Délégué de liste	Monsieur	Joachim	KPAYEDO
	Délégué de liste	Monsieur	Werner	MERIAN
	Déléguée de liste	Madame	Larissa	ZAIDA
	Délégué de liste	Monsieur	Noé	BLANCHARD
	Déléguée de liste	Madame	Angèle	POSIERE
	Délégué de liste	Monsieur	Jenevie	MBALA NKUNSUNGA
	Déléguée de liste	Madame	Océane	AZZOUG
Bureau de vote centralisateur / Tous	Délégué de liste	Monsieur	Amélia	COUTARD-SANDER
scrutins	Déléguée de liste	Madame	Zoé	GRUPPO
	Délégué de liste	Monsieur	Alexandre	FEKKAK
	Déléguée de liste	Madame	Taïna	BISMUTH
	Délégué de liste	Monsieur	Quentin	CABAT
	Délégué de liste	Monsieur	Eliott	LE DU
	Déléguée de liste	Madame	Aïlis	LE FUR
	Déléguée de liste	Madame	Lena	STEY
	Délégué de liste	Monsieur	Simon	IPEAU
	Déléguée de liste	Madame	Clara	PAWLOWSKI
	Délégué de liste	Monsieur	Yann	COQUERAN
	Déléguée de liste	Madame	Ilia	LARDUINAT-PAPAGERGIOU
	Délégué de liste	Monsieur	Jules	BOUTON
	Déléguée de liste	Madame	Rosa	CARRIER
	Délégué de liste	Monsieur	Florian	GLEIZER

Article 2 - En vue de l'élection de représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires de l'université Paris Cité, sont constitués les bureaux de vote électroniques suivants :

Périmètre / Nom du bureau de vote	Fonction	Civilité	Prénom	Nom
	Présidente	Madame	Emilie	BEDARD
	Secrétaire	Madame	Fanny	KALLER
Conseil	Délégué de liste	Monsieur	Leopol	VIRRION
d'administration	Déléguée de liste	Madame	Ysée	LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
	Délégué de liste	Monsieur	James	KAMARA
	Délégué de liste	Monsieur	Youcef	KADRI
	Présidente	Madame	lnès	EL HAYEK
Faculté de Santé / Conseil de Faculté	Secrétaire	Madame	Sylviane	VAREILLES
	Délégué de liste	Madame	Mathilde	OULD MESSAOUD
Faculté de Santé / Commission formation	Président	Monsieur	Frédéric	LEFEVRE
	Secrétaire	Madame	Flora	DESBROSSE
	Délégué de liste	Monsieur	Théo	RIBEYRON
Faculté de Santé / Commission recherche	Présidente	Madame	Christine	GUILLARD
	Secrétaire	Madame	Marine	MADANI
	Délégué de liste	Monsieur	Nicolas	OBTEL



Faculté des Sciences / Conseil de faculté	Président	Monsieur	Sébastien	RAMESH
	Secrétaire	Monsieur	Thomas	BERAUD
	Déléguée de liste	Madame	Laeticia Honoraure	AGUIE
	Déléguée de liste	Madame	Capucine	JUILLARD
	Délégué de liste	Monsieur	Leopoi	VIRRION
	Président	Monsieur	Sébastien	RAMESH
Faculté des Sciences / Commission formation	Secrétaire	Monsieur	Thomas	BERAUD
commission formation	Déléguée de liste	Madame	Clara	GARCIA
	Président	Monsieur	Franck	JANKOWIAK
	Secrétaire	Monsieur	Adrien	DELARUE
Faculté Sociétés et	Déléguée de liste	Madame	Zoé	GRUPPO
Humanités / Conseil de	Délégué de liste	Monsieur	Alexandre	FEKKAK
faculté	Déléguée de liste	Madame	Taïna	BISMUTH
	Délégué de liste	Monsieur	Quentin	CABAT
Faculté Sociétés et Humanités / Commission formation	Président	Monsieur	Franck	JANKOWIAK
	Secrétaire	Monsieur	Adrien	DELARUE
	Délégué de liste	Monsieur	Eliott	LE DU
	Déléguée de liste	Madame	Aïlis	LE FUR

Article 3 - En vue de l'élection de représentants des étudiants aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité, sont constitués les bureaux de vote électroniques suivants :

Périmètre / Nom du bureau de vote	Fonction	Civilité	Prénom	Nom
. =	Présidente	Madame	Inès	EL HAYEK
Faculté de Santé / UFR de Médecine	Secrétaire	Madame	Sylviane	VAREILLES
de Medecine	Délégué de liste	Monsieur	Baptiste	SABATIER
	Présidente	Madame	Nelly	JACOTA-BOUBOUNE
Faculté de Santé / UFR de Pharmacie	Secrétaire	Madame	Stéphanie	COURTOIS
de marmacie	Délégué de liste	Monsieur	Simon	DESANGES
Faculté des Sciences /	Présidente	Madame	Isabelle	LAMBERT
École d'Ingénieurs	Secrétaire	Madame	Chloé	HIDEUX
Denis Diderot	Délégué de liste	Monsieur	Joachim	KPAYEDO
- (/) -)	Président	Monsieur	Pierre-François	QUENIN
Faculté des Sciences / UFR de Chimie	Secrétaire	Madame	Nora	BELAICH
or it de elimine	Déléguée de liste	Madame	Larissa	ZAIDA
	Président	Monsieur	Nicolas	LOISEL
Faculté des Sciences / UFR de Physique	Secrétaire	Madame	Isabelle	ANDRE
ork de rhysique	Délégué de liste	Monsieur	Noé	BLANCHARD
Faculté des Sciences /	Présidente	Madame	Sylviane	FREDERIC
UFR des Sciences Fondamentales et	Secrétaire	Madame	Sophie	ZHANG
Biomédicales	Déléguée de liste	Madame	Angèle	POISIERE
	Président	Monsieur	Yacine	BOUFKHAD
Faculté des Sciences / IUT de Paris Pajol	Secrétaire	Madame	Gulay	BEREKET
ioi de raiis rajoi	Délégué de liste	Monsieur	Jenevie	MBALA NKUNSUNGA
	Présidente	Madame	Audrey	DALLA FRANCESCA
Faculté des Sciences / UFR d'Informatique	Secrétaire	Madame	Marie	CHANDELLIER
or it a miormatique	Délégué de liste	Monsieur	Amélia	COUTARD-SANDER



Faculté des Sciences / UFR de Mathématiques	Président	Monsieur	Christian	SENECAL
	Secrétaire	Madame	Makeissa	DIARASSOUBA
	Délégué de liste	Monsieur	Werner	MERIAN
	Délégué de liste	Monsieur	Leopol	VIRRION
Faculté des Sciences /	Président	Monsieur	Augustin	HANGAT
UFR Mathématiques et	Secrétaire	Madame	Laury	SOUPRAYA
Informatique	Déléguée de liste	Madame	Océane	AZZOUG
Faculté Sociétés et	Président	Monsieur	Benjamin	MATHIEU
Humanités / UFR Géographie, Histoire,	Secrétaire	Madame	Fany	EGGERS
Economie et Sociétés	Délégué de liste	Monsieur	Quentin	CABAT
Faculté Sociétés et	Présidente	Madame	Sylvie	MOUREAUX-PHILIBERT
Humanités / UFR Droit,	Secrétaire	Madame	Jacoba	CANDAMES-VINAS
Economie, Gestion	Déléguée de liste	Madame	Lena	STEY
	Président	Monsieur	Jamil	SLAOUI
Faculté Sociétés et	Secrétaire	Madame	Magali	HAZARD
Humanités / UFR de Psychologie	Délégué de liste	Monsieur	Yann	CORITON
	Déléguée de liste	Madame	llia	LARDUINAT-PAPAGEORGIOU
Faculté Sociétés et	Présidente	Madame	Eléonore	SCHMIDT
Humanités / UFR Sciences Humaines et	Secrétaire	Madame	Désirée	VARELA
Sociales	Déléguée de liste	Madame	Clara	PAWLOWSKI
Faculté Sociétés et	Présidente	Madame	Marie	BEHE-CHARGELEGUE
Humanités / UFR de	Secrétaire	Madame	Madeleine	SÈNE
Lettres, Arts et Cinéma	Déléguée de liste	Madame	Lili	VANNIER
Faculté Sociétés et	Présidente	Madame	Sophie	DE ROBIEN
Humanités / UFR Institut des Humanités,	Secrétaire	Madame	Ariane	BREHIER
Sciences et Sociétés	Déléguée de liste	Madame	Rosa	CARRIER
Faculté Sociétés et	Présidente	Madame	Saïda	BRINIS
Humanités / UFR	Secrétaire	Madame	Corale	CONNAN
Linguistique	Délégué de liste	Monsieur	Jules	BOUTON
	Présidente	Madame	Odile	BEUROTTE
Faculté Sociétés et Humanités / UFR STAPS	Secrétaire	Monsieur	Stéphane	HUMBERT
namanics / OIR STAPS	Délégué de liste	Monsieur	Florian	GLEIZER
Faculté Sociétés et	Présidente	Madame	Julia	BODIN
Humanités / UFR	Secrétaire	Madame	Sylvie	MORIN
d'Etudes anglophones	Déléguée de liste	Madame	Simon	IPEAU

Article 4 - La réunion de scellement des urnes aura lieu le lundi 7 avril 2025 de 16h00 à 17h00, heure de Paris, en visioconférence (via zoom), en cliquant sur le lien qui sera transmis aux membres des bureaux de vote.

Article 5 - Le vote électronique sera ouvert en continu du mardi 8 avril 2025, 9h00, au jeudi 10 avril 2025, 17h00.



Article 6 - Des postes informatiques dédiés au vote électronique seront mis à disposition des électeurs dans les lieux suivants

IDENTIFICATION DU SITE	ADRESSE DU SITE	
Bibliothèque universitaire Grands Moulins	Campus des Grands Moulins 5 rue Thomas Mann 75013 Paris	
Bibliothèque universitaire Saint-Germain-des-Prés	Bâtiment Jacob 45 rue des Saints-Pères 7006 Paris	
Bibliothèque universitaire Henri-Piéron	71 avenue Edouard Vaillant 91200 Boulogne-Billancourt	
Bibliothèque universitaire Jeanne-Chauvin	Site Malakoff – Porte de Vanves 10 avenue Pierre Larousse 92240 Malakoff	
Bibliothèque universitaire STAPS	Site Lacretelle 1 rue Lacretelle 75015 Paris	
Bibliothèque universitaire IUT de Paris-Rives de Seine	143 avenue de Versailles 75016 Paris	
Bibliothèque interuniversitaire Santé Pharmacie	4 rue de l'observatoire 75006 Paris	
Site de l'Institut universitaire de technologie de Paris Pajol	RDC - Salle de réunion 003 20 quater rue du département 75018 Paris	
Site de Bichat	16 rue Henri Huchard 75018 Paris	
Site des Cordeliers	15 rue de l'école de médecine 75006 Paris	
Site de Villemin	10 avenue de Verdun 75010 Paris	
Site de l'Institut de Physique du Globe de Paris	Bâtiment Cuvier – Salle n'349 1 rue Jussieu 75005 Paris	

Article 7 - Le dépouillement se déroulera le jeudi 10 avril 2025 à 17h30, heure de Paris. Il sera public et se déroulera en visioconférence (via zoom), en cliquant sur le lien qui sera disponible sur le site internet de l'université.

Article 8 - Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6ème jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5ème jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.



Article 9 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci à la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 10 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 0 3 AVR. 2025

Le Président de l'université,

Édouard KAMINSKI

Transmis au rectorat le : 0 3 AVR. 2025

Affiché le: 0 3 AVR. 2025